**Compte rendu du Conseil Scientifique du 21 janvier 2014**

Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10.

1. **Présentation du budget Recherche 2014 – (voir annexe N°1)**

Christelle Vibrac, responsable de l’Antenne Financière Recherche et Valorisation, présente au conseil scientifique le budget prévisionnel de la Recherche pour l’année 2014. A partir d’un diaporama (cf. annexe n°1), elle précise les nouveautés et les chiffres clés.

Les principales nouveautés dans la construction du budget 2014 peuvent se résumer par :

* Un changement de vocable : le budget principal (BP) devient le budget initial (BI) et les DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) deviennent des BR (Budgets Rectificatifs)
* La fermeture du SAIC : l’établissement a fait le choix de le clôturer pour des raisons de lisibilité financière et également de réduction du montant de la redevance à l’AMUE.
* Une unité budgétaire unique, UB R (auparavant, budget recherche sous 2 UB : UB Recherche et UB valorisation)
* Le budget initial a été construit sur le principe : Dépenses = Recettes prévisionnelles pour des raisons de sincérité budgétaire et de meilleure gestion du fond de roulement En effet, La sincérité budgétaire oblige l’établissement à ouvrir les crédits à hauteur de la dépense envisagée sur l’année en cours. Cela permet une meilleure gestion du fond de roulement, tout en sachant qu’il est toujours possible en cours d’année grâce aux budgets rectificatifs d’abonder une ligne budgétaire si cela s’avérait nécessaire. Et quoi qu’il arrive, l’ensemble des crédits alloués sont ouverts sur la dernière année du projet. Au 20 novembre 2013, le taux d’exécution du budget recherche était de 60%.
* La création d’une ligne budgétaire sur la propriété intellectuelle
* La tenue d’un tableau intitulé « Restes à Réaliser Recherche », recensant tous les projets pluriannuels de recherche de l’université. Il détaille par masse les crédits pour le projet prévus par la fiche d’exercisation. Il  reprend toutes les dépenses faites dans le cadre du projet et détaille également les recettes. Ce tableau est une pièce obligatoire jointe au budget de l’Université et adressé au Rectorat.

Le budget initial de la recherche passe de 28 K€ en 2013 à 21 K€ en 2014 soit une baisse de 23% dans l’ouverture de crédits. Il ne comprend pas les reports des projets pluriannuels. Ces derniers seront calculés en février par les antennes financières et mis à disposition en mars prochain.

Christelle Vibrac souligne que, dans un souci permanent d’améliorer l’information et le suivi, un courrier précisant les crédits ouverts pour la dotation du laboratoire et par projets de recherche sera adressé prochainement à chaque responsable d’unité de recherche, ainsi qu’aux directeurs de CER, CETU, et fédération.

Concernant les recettes, il apparaît que les financeurs principaux des projets de recherche sont la Région Centre et le FEDER, suivis par l' ANR et les entreprises privées.

Cette présentation appelle deux remarques de la part d’Emmanuel Lesigne :

* Ces chiffres ne couvrent pas l’ensemble de l’activité recherche des unités de recherche car certaines perçoivent des crédits de fonctionnement qui sont gérés par les partenaires de l’établissement (INSERM, CEA, INRA, CNRS).
* Les financements de la recherche de l’établissement ne sont pas suffisamment approvisionnés par l’Union Européenne.

Un membre du conseil scientifique fait remarquer que des projets européens sont soutenus par les partenaires de l’établissement et qu’une vision globale serait intéressante.

Un échange se poursuit au sein du conseil scientifique et plusieurs questions autour des investissements, de l’amortissement et du renouvellement des équipements sont posées.

Ces questions nécessitent des approfondissements et le conseil scientifique demande que le compte financier de l’année 2013 lui soit transmis et expliqué lorsqu’il aura été établi.

1. **Informations générales**
   * Etat d’avancement CPER

Le prochain CPER (Contrat de Plan État Région) pour les 6 années 2015-2020 est en cours de négociation. Il prévoit les principaux investissements partagés Etat-Région dans les grands secteurs comme l’industrie, les transports, l’infrastructure numérique ou l’enseignement supérieur.

En matière d’immobilier, les demandes de l’établissement sont claires et font suite à une réflexion de longue date :

* Rénovation du bâtiment Vialle
* Déménagement de l’école d’ingénieurs sur le site Grandmont
* Rénovation du site des Tanneurs et de l’IUT de Tours

En matière de recherche, la lettre de cadrage du Premier ministre adressée fin novembre 2013 stipulait que le CPER retiendrait des demandes d’investissements significatifs dans la continuité des projets déjà soutenus, et pour lesquelles des retombées socio-économiques sont perceptibles. Le ministère recommande également qu’il soit pris en compte pour chaque projet l’essentiel des besoins liés au fonctionnement des équipements à la fois en personnel et en maintenance. Il sera enfin pris en compte le caractère mutualisé des projets au niveau d’un site – le cadre régional pour l’établissement.

L’ensemble des acteurs liés à la recherche scientifique sur la région Centre (les universités de Tours et d’Orléans, le CHU, le CHRO et les organismes de recherche) se sont réunis récemment pour structurer les demandes. Un nombre limité d’investissements structurants sur des projets d’avenir devant être transmis au préfet de Région fin janvier. Emmanuel Lesigne fait remarquer que les conditions de travail ne sont pas optimales dans des délais aussi courts. Les enjeux sont pour autant très importants. Pour mémoire, le précédent CPER avait abouti à un investissement de l’Etat et de la Région Centre à hauteur de 30 millions d’euros chacun.

Ce travail a conduit à identifier 3 grands domaines d’activité et une action transversale :

* Énergie, Environnement, Espace : transition énergétique. Sur cette thématique, l’université d’Orléans est davantage impliquée. L’action de l’université de Tours se fera essentiellement à travers le CERTEM.
* Biotechnologies et Technologies de la Santé et du Bien Être. Le CHU, l’INRA et l’université de Tours sont particulièrement concernés.
* Patrimoines et biodiversités. Cette thématique – qui relève de la dynamique d’intelligence des patrimoines - réunie les personnes qui travaillent dans la biologie et les SHS, tout cela articulé autour d’un projet de traitement informatique de haut niveau des données
* Valorisation, Transfert et Innovation. Il a été identifié un manque humain dans les CER et les services de valorisation. Cette action transversale devrait être portée par les universités d’Orléans et de Tours, et par le CNRS.

Suite à cette présentation, Philippe Roingeard s’interroge sur la prise en compte des besoins humains dans les projets de recherche à venir : faut-il se préoccuper du personnel en place ou faut-il demander des personnels supplémentaires ? L’impossibilité de garder des contractuels recherche au de-là de 6 années de contrat est de nouveau soulevé. Emmanuel Lesigne propose de limiter les demandes en équipement en fonction des possibilités humaines

Philippe Foucher précise que le CPER est divisé en deux périodes et que les négociations actuelles portent sur les trois premières années.

En résumé, le CPER doit s’adosser sur des projets déjà existants et financés. En avril 2014, l’Etat examinera les projets des 22 régions françaises. Il s’appuiera sur les cinq alliances (regroupements des grands organismes et de la CPU par thématique).Si on ne sait pas de combien l’université disposera, l’Etat a confirmé que l’enveloppe financière distribuée sera en diminution et qu’elle ne représentera pas plus de 70 % de ce qu’il avait donnée ou promis sur le précédent CPER.

* + IDEX

Depuis la présentation de ce projet au dernier conseil scientifique, il n’y a pas eu d’évolution significative. Le calendrier actuel a repoussé un dépôt de projet à la fin de l’année 2014.

* + Appel à projets « réseau thématique de recherche (ex clusters)

Il s’agit de réseaux d’animation scientifique de niveau régional. Toutes les unités de recherche ont été destinataires des règles de dépôt d’un dossier fin 2013. Onze projets ont été remontés auprès de la COMUE (COMmunauté d'Universités et d'Établissements) :

* RUSE (risques industriels et explosifs)
* PROPICE (matériaux composites et polymères)
* PLASBIOMED (plasmas et médecine)
* MIDI (autour de la biodiversité)
* INFECTIOLOGIE
* Maison interdisciplinaire des sciences complexes
* COVAR (poursuite risques financiers)
* BIOTECHNOCENTRE
* AMATEUR FILM
* ALIMENTATION
* IMAGE

La commission recherche du PRES doit opérer une sélection le 31 janvier prochain. Christine Rousselle et Emmanuel Lesigne ont proposé que chaque dossier soit examiné par deux rapporteurs, membres de la commission recherche de la COMUE. Philippe Roingeard, Guy Barles, Catherine Belzung, Philippe Vendrix font partie de ce groupe de rapporteurs.

* + PEDR (Prime d’Encadrement Doctoral et de Recherche)

Les PEDR succèdent aux PES (Prime d’Excellence Scientifique). Les nouvelles dispositions voient la suppression de la commission nationale qui était consultée jusque-là pour avis. Pour autant, la loi prévoit toujours la possibilité que les dossiers soient expertisés hors du site.

Ce travail d’expertise sera donc confié au CNU (par choix et non par obligation). L’établissement se réserve le droit de suivre ou non l’avis du CNU.

1. **Examen des réponses à l’appel d’offres du Studium – (voir annexe N°2)**

Le Studium est une agence régionale qui permet d'accueillir à l'université des chercheurs étrangers de haut niveau pour des durées allant de 6 mois à 2 ans, ou dans le cadre de "consortia" (groupes de chercheurs internationaux se réunissant pour plusieurs courtes périodes de travail intensif).

Le Studium demande un avis au conseil scientifique sur les candidatures. Une expertise dans le détail n’est pas utile car ce travail est déjà opéré par le Studium. Il s’agit ici de ne pas faire remonter des dossiers qui ne seraient pas soutenus par l’établissement.

Au bilan, 3 demandes d’accueil de chercheurs étrangers pour 1 an ont été déposées ainsi que 2 projets de consortium (Cf. annexe n° 2).

Avis favorable à l’unanimité pour la transmission au STUDIUM de ces 5 projets.

1. **Renouvellement partiel du comité éditorial des PUFR – (voir annexe n°3)**

Emmanuel Lesigne fait remarquer en préambule que les PUFR fonctionnent bien et que le comité éditorial est actif. Le conseil scientifique doit donner un avis sur le renouvellement partiel du comité éditorial tel que le prévoit les statuts.

Magaly Caravanier s’interroge sur les modalités de désignation des membres proposés.

Emmanuel Lesigne précise qu’il s’agit plutôt de cooptation. Il n’y a pas d’appel à candidature.

La liste a été élaborée collectivement, au sein des comités des 3 octobre et 26 novembre, en fonction de 3 impératifs :

* nécessité de renforcer certaines spécialités
* nécessité d'avoir des personnalités séduites par le projet des PUFR, souhaitant contribuer au développement d'un outil de valorisation au service des axes de la politique scientifique de l'université.
* nécessité d'ouvrir le comité à un éventail très large de disciplines

Les membres du comité ne siègent pas en tant que membres d'une équipe de recherche, mais en tant que spécialistes d'une discipline, intéressés par le projet des PUFR.

Avis favorable à l’unanimité

1. **Questions diverses**
   * CAP ANR

Les appels à projet ANR financent aujourd’hui des projets collectifs. L'ANR lance une idée d'appel à projet sur le fondement de l'allocation des financements sur un individu qui tendrait à s'aligner sur des pratiques de type ERC ou NSF.

L'ANR souhaite avant d'aller plus loin dans sa réflexion avoir un premier retour sur le principe de cet appel à projet. Une consultation a alors été lancée dans le cadre du réseau CAP ANR. Il s’agit d’une association d’aide au montage de projet recherche, répertoriée sur le site de l’ANR. Elle a un rôle de conseil.

Le conseil scientifique souligne le caractère contradictoire de cette démarche avec la spécificité française qui consiste à financer des équipes plutôt que des individus. Par ailleurs, il existe déjà des appels à projet centrés sur un individu, c’est l’objet de l’Institut Universitaire de France. En ce qui concerne l'ANR, la priorité doit rester les projets de recherche portés par des équipes.

* + Motion sur la composition des comités de sélection

Le conseil scientifique restreint s’est interrogé à plusieurs reprises sur la participation au comité de sélection des personnes qui libèrent le poste à pourvoir et qui quittent l’établissement. Lors de sa dernière séance, il avait été proposé que cette discussion soit reportée au conseil scientifique plénier et qu’une motion soit adoptée pour que le message à transmettre soit clair.

La motion soumis à l’avis de conseil scientifique est rédigée dans les termes suivants : *« Considérant que le recrutement d'un enseignant-chercheur à l'Université doit se faire au plus près des besoins à venir en termes d'enseignement et de recherche, le conseil scientifique demande qu'une personne quittant l'université ne siège pas dans le comité de sélection chargé de pourvoir son propre poste pour l'année suivante, sauf cas particulier justifié ».*

Le conseil scientifique échange sur l’opportunité d’émettre une règle supplémentaire pour un nombre de dossiers concernés très faible. Emmanuel Lesigne insiste sur le fait qu’il s’agit d’une recommandation encadrée et que toutes les tentatives précédentes pour faire remonter ce message n’avait pas fonctionné.

Avis favorable

Vote : 24 pour, 0 contre et 1 abstention

Emmanuel Lesigne lève la séance à 16h30.